

Philosophie Politique

*La République : Utopie et réalité
de l'Antiquité à la Révolution Française*

Stéphanie Roza

φ

UFR des Sciences Humaines

-

Université Pierre-Mendès-France
Grenoble II

Introduction

République : sens en français [*politeia*]

Polis : la cité

Forme politique des sociétés humaines ; sens de constitution, organisation des pouvoirs ; structure institutionnelle. Meilleure forme du gouvernement par le plus grand nombre. Soit l'essence de la politique, soit un régime politique, soit un programme politique.

Le terme de République peut désigner toute organisation politique des pouvoirs.

Peut-on construire un concept de *politeia* telle qu'il désigne la meilleure constitution possible ? On peut avoir la démarche de la constitution d'un idéal qui inspire un régime « bon », ou une démarche empirique en partant des régimes existants pour désigner le meilleur.

La pensée républicaine est une pensée critique, qui n'adhère pas au réel et n'est jamais purement descriptive. Elle n'est jamais totalement empirique ou totalement utopique. C'est une pensée de crise dont les auteurs apparaissent souvent lors de période de fin de régime.

Res publica. La chose publique est ce qui est commun aux membres de l'État, de la communauté politique. Que possède-t-on en commun ?

« La chose publique est la chose du peuple, par peuple, il faut entendre non pas tout assemblage d'homme groupés en troupeau de manière quelconque mais un groupe nombreux d'homme associés les uns aux autres par leur adhésion à une même loi et par une communauté d'intérêt » Cicéron

Donc la République n'est pas une institution mais un peuple, et une certaine qualité de peuple. La loi est une règle stable et juste, le contraire d'un caprice. On a une loi quand le peuple donne son assentiment à une règle. La garantie que la loi ne soit ni injuste ni opportuniste c'est que le peuple les accepte (ou les crée >XVIII^e).

La loi n'est pas non plus un décret ; le décret est particulier quand la loi est générale. Il n'y a pas de passe-droit et de discrimination.

Chez Cicéron, ce qu'on aurait en commun est un statut juridique qui nous protège tous autant qu'on est. Il n'y a pas de liberté sans loi chez les républicains.

Communauté d'intérêt :

- Les lois, que l'on protège contre les envahisseurs (image de la République en danger).
- Les valeurs politiques et morales, une conception commune de ce qui est bien et mal, le patriotisme n'est pas rattaché seulement aux lois mais aussi aux valeurs.
- Des institutions religieuses, éducatives ou de services publique

Découlent donc des devoirs civiques, contribution fiscale ou militaire.

Comment peut-on maintenir la communauté d'intérêt entre les riches et les pauvres ? Les inégalités ne menacent-elles pas la cohésion républicaine ? Comment éviter l'usurpation du pouvoir par les plus riches ? Comment éviter la corruption de la cité (division, corruption morale).

Se dégage de cette tradition une idée commune d'une République en bonne santé, régie par des règles stables, communes, connues de tous et qui est marquée par un attachement de ses membres manifesté par la participation, militaire, fiscale, aux cérémonies etc. Si il y a un désinvestissement des citoyens alors l'État devient despotique.

Il faut distinguer République de Démocratie.

Dans l'antiquité le modèle démocratique est Athènes. Il y a un nombre restreint de citoyens. Le peuple (les hommes libres) délibèrent et élisent les magistrats. Une partie des charges subalternes sont gérés au tirage au sort. Chacun peut assister aux délibérations grâce aux indemnités journalières.

Le modèle athénien est très critiqué par les penseurs républicains. Seuls les utopistes défendent le modèle démocratique avant le XVII^e siècle. L'idée de République s'oppose essentiellement à celle de tyrannie.

Robespierre : « Le mot de République ne représente aucune forme de gouvernement, si ce n'est un gouvernement d'hommes libres attachés à leur patrie ».

Un des problèmes de la tradition Républicaine est les disparités de richesses entre les citoyens. L'idée de la communauté des biens est justement bien ancrée chez les républicains, notamment chez Platon.

La République libérale est une théorie tardive, il est difficile d'imaginer une République qui admet de grands écarts de richesses. Il n'y a pas de République politique sans République sociale. Premiers affrontements entre les Républicains sociaux et libéraux lors de la Révolution Française.

Derrière ce vocabulaire commun, on se rend compte qu'il y a de grandes ambiguïtés dans la notion de République.

Réalité et Utopie ; République et Démocratie ; égalité politique et égalité sociale.

I - Le moment républicain antique

Étude des pensées fondatrices. Idée républicaine indissociable des fondements de la politique.

Dans la civilisation grecque, le politique est portée en très haute estime, car c'est l'activité noble par excellence.

A - La politique platonicienne

La République de Platon ne considère ni l'égalité des citoyens devant la loi, ni la participation aux affaires publiques, ni l'application des principes dans la réalité.

Le thème principale est celui de la justice.

Socrate remet en question la définition de la justice.

Conception de la *Doxa* ; conception sophistique.

[« *Les sophiste, aujourd'hui, ce serait des conseillers en com'* »]

« *La justice c'est l'utile, et donc c'est l'intérêt du plus fort* » Thrasymaque

Pour Platon, les hommes ne peuvent pas être justes dans une cité injuste. Les besoins de la justice individuelle nécessite un réforme morale globale. L'art politique aurait une finalité morale *l'art qui s'occupe de l'âme*. Le but de la justice c'est de rendre l'âme des citoyens excellente.

Première thèse forte de Socrate, la finalité morale de la politique (opposé aux sophistes considérant que la politique est une méthode pour prendre le pouvoir).

Les vices et les vertus de l'homme sont analogues aux vices et vertus de l'organisation de la cité.

Une classe dans la cité incarne la raison (classe délibérante, les gardiens) qui doit régir la vie des gens d'affaire avec l'aide des auxiliaire qui incarnent le principe colérique.